

Société de la Salle Jean-Grimaldi

États financiers au 30 juin 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
Société de la Salle Jean-Grimaldi

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Société de la Salle Jean-Grimaldi (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Montréal
Le 25 septembre 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111208

Société de la Salle Jean-Grimaldi

Résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2019

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Apports		
Subventions municipales de l'arrondissement partenaire	102 292	100 786
Subvention du gouvernement provincial		5 000
Subvention du ministère de la Culture et des Communications		12 000
Contribution du Cégep André-Laurendeau sous forme de biens et de services	105 617	105 604
Organismes sans but lucratif et autres	5 883	7 464
Location de salles	427 009	329 373
Ventes au public	1 484 925	1 313 889
Commandites et événements-bénéfice	37 000	42 061
Intérêts	8 038	3 106
Amortissement des apports reportés – immobilisations corporelles	83 451	80 996
	2 254 215	2 000 279
Charges		
Cachets de spectacles	903 897	840 060
Salaires et charges sociales – administration	366 574	358 476
Frais liés à la logistique	277 496	255 197
Autres frais liés aux spectacles	244 258	178 837
Publicité	45 749	59 129
Frais liés à la technique	14 140	14 759
Frais de billetterie	46 601	19 133
Poste, messagerie et télécommunications	23 073	16 108
Fournitures de bureau	6 935	7 784
Cotisations, taxes et permis	4 631	5 110
Assurances	2 283	2 283
Honoraires professionnels	18 290	14 742
Frais de cartes de crédit	48 568	42 490
Frais bancaires	4 749	4 762
Site Web	2 554	2 590
Loyer	98 035	96 702
Amortissement des immobilisations corporelles	93 984	90 929
	2 201 817	2 009 091
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	52 398	(8 812)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de la Salle Jean-Grimaldi
Évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 30 juin 2019

			2019	2018
	Non affecté	Investi en immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	32 467	55 898	88 365	97 177
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	62 931	(10 533)	52 398	(8 812)
Investissements en immobilisations	(22 036)	22 036		
Solde à la fin	73 362	67 401	140 763	88 365

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de la Salle Jean-Grimaldi

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 juin 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	52 398	(8 812)
Éléments hors caisse		
Amortissement des apports reportés – immobilisations corporelles	(83 451)	(80 996)
Amortissement des immobilisations corporelles	93 984	90 929
Produits perçus par anticipation	(20 000)	(20 000)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	146 332	81 625
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>189 263</u>	<u>62 746</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles	(22 036)	(12 884)
Dépôts à terme	(157 614)	(277 945)
Encaissements de dépôts à terme		200 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(179 650)</u>	<u>(90 829)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés – immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités de financement		11 579
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	9 613	(16 504)
Encaisse au début	<u>71 570</u>	<u>88 074</u>
Encaisse à la fin	<u>81 183</u>	<u>71 570</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de la Salle Jean-Grimaldi

Situation financière

au 30 juin 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	81 183	71 570
Dépôts à terme	693 944	536 330
Comptes clients et autres créances (note 3)	72 529	241 290
Frais payés d'avance	11 859	8 939
	<u>859 515</u>	<u>858 129</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	658 101	730 049
	<u>1 517 616</u>	<u>1 588 178</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	118 938	113 223
Sommes à payer au Cégep André-Laurendeau	11 585	7 124
Produits reportés	615 630	645 315
Produits perçus par anticipation (note 7)	20 000	20 000
	<u>766 153</u>	<u>785 662</u>
Long terme		
Produits perçus par anticipation (note 7)	20 000	40 000
Apports reportés – immobilisations corporelles (note 8)	590 700	674 151
	<u>1 376 853</u>	<u>1 499 813</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	67 401	55 898
Non affecté	73 362	32 467
	<u>140 763</u>	<u>88 365</u>
	<u>1 517 616</u>	<u>1 588 178</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Société de la Salle Jean-Grimaldi

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'exploiter la Salle Jean-Grimaldi, la salle de spectacle du Cégep André-Laurendeau, et, de façon générale, de promouvoir le développement des arts et de la culture sous toutes ses formes, et ce, dans l'arrondissement de LaSalle de la Ville de Montréal. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Société de la Salle Jean-Grimaldi

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Autres produits

Les produits tirés de la location de salles, des ventes au public et des commandites et événements-bénéfice sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les spectacles et les événements auxquels ils sont rattachés ont été présentés, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le passif lié à la fraction des autres produits encaissés associés à un événement qui n'a pas encore eu lieu est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement de salle	8 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement spécialisé	10 ou 15 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Société de la Salle Jean-Grimaldi

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2019	2018
	\$	\$
Comptes clients (a)	17 534	178 687
Subventions à recevoir		
Municipales de l'arrondissement partenaire	51 583	50 115
Gouvernement provincial		5 000
Ministère de la Culture et des Communications		4 400
Autres	3 412	3 088
	<u>72 529</u>	<u>241 290</u>

(a) Au 30 juin 2018, les deux sociétés du réseau de billetterie pour la programmation représentent 86 % du total des comptes clients, 0 % au 30 juin 2019.

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	448 909	448 909		
Équipement de salle	469 586	440 311	29 275	23 984
Matériel informatique	28 697	20 819	7 878	5 999
Équipement spécialisé	1 222 600	601 652	620 948	700 066
	<u>2 169 792</u>	<u>1 511 691</u>	<u>658 101</u>	<u>730 049</u>

5 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 75 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel majoré de 2 % (5,95 %; 5,45 % au 30 juin 2018) et est renouvelable annuellement en avril de chaque année. L'organisme n'est assujéti au respect d'aucun ratio financier, mais ne peut utiliser l'emprunt bancaire pour la période comprise entre le 1^{er} juin et le 1^{er} novembre de chaque année. Au 30 juin 2019, l'emprunt bancaire n'est pas utilisé.

Les créances sont affectées à la garantie de l'emprunt bancaire.

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2018
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	34 405	26 217
Salaires, vacances et charges sociales à payer	64 189	44 134
Taxes à la consommation à payer	20 344	42 872
	<u>118 938</u>	<u>113 223</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 31 049 \$ au 30 juin 2019 (52 223 \$ au 30 juin 2018).

Société de la Salle Jean-Grimaldi

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

7 - PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Solde au début	60 000	80 000
Virement aux résultats	(20 000)	(20 000)
Solde à la fin	<u>40 000</u>	<u>60 000</u>
Portion présentée à court terme	20 000	20 000
Portion présentée à long terme	20 000	40 000
	<u>40 000</u>	<u>60 000</u>

Les produits perçus par anticipation sont constitués d'une commandite relative à l'appellation de la salle de spectacles. Cette commandite est d'une durée de dix ans mais encaissable sur cinq ans.

8 - APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent des aides financières reçues pour les travaux d'améliorations locatives et l'achat d'équipement pour la salle de spectacle.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Solde au début	674 151	743 568
Apports reçus au cours de l'exercice		11 579
Amortissement de l'exercice	(83 451)	(80 996)
Solde à la fin	<u>590 700</u>	<u>674 151</u>

Les apports reportés sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles.

9 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Cégep André-Laurendeau exerce une influence notable sur l'organisme liée à un intérêt économique et en vertu d'une entente qui permet au cégep de nommer deux administrateurs.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Produits		
Contribution du Cégep André-Laurendeau sous forme de biens et de services, incluant des loyers de 75 415 \$ (74 082 \$ en 2018)	105 617	105 604
Location de salles	13 509	13 679

Société de la Salle Jean-Grimaldi
Notes complémentaires
 au 30 juin 2019

9 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Charges		
Publicité	870	870
Frais liés à la technique	13 835	14 759
Autres frais liés aux spectacles	31 450	33 146
Poste, messagerie et télécommunications	6 738	5 538
Honoraires professionnels	5 896	—
Assurances	2 283	2 283
Fournitures de bureau	—	216
Loyer	98 035	96 702

Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Société de la Salle Jean-Grimaldi

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

11 - FINANCEMENT DE L'ORGANISME

Le 25 octobre 2017, l'organisme et l'arrondissement de LaSalle de la Ville de Montréal (ci-après « l'arrondissement ») ont signé une entente, rétroactive au 1^{er} juillet 2017, qui régit les conditions de versement de la contribution financière de l'arrondissement pour le financement des activités de l'organisme.

En vertu de cette entente, l'arrondissement doit verser chaque année à l'organisme une contribution de 100 230 \$ indexée annuellement. L'entente a une durée de cinq ans et se termine le 30 juin 2022, avec une option de renouvellement pour trois périodes additionnelles de cinq ans chacune.

De plus, le 19 septembre 2017, l'organisme et le Cégep André-Laurendeau (ci-après « le cégep ») ont signé une entente, rétroactive au 1^{er} juillet 2017, selon laquelle le cégep s'engage à contribuer aux activités de l'organisme en mettant à sa disposition les locaux de la Salle Jean-Grimaldi, des locaux d'appoint et de l'équipement pour ses activités artistiques et culturelles. L'entretien matériel de la salle et les coûts énergétiques sont à la charge de l'organisme.

La valeur totale de la contribution du cégep, incluant les apports sous forme de biens et de services, est établie à 100 000 \$ annuellement.

L'entente a une durée de cinq ans et se termine le 30 juin 2022, avec une option de renouvellement pour trois périodes additionnelles de cinq ans chacune.